



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-139025>

Département(s) de publication : 01

Annonce n° 24-139025

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-131660

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie De Saint-Genis-Pouilly

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21010354500013

**Ville :** SAINT GENIS POUILLY

**Code postal :** 01630

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 01

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Réalisation d'un bâtiment modulaire pérenne à usage de vestiaires sportifs et club house

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45212000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La commune de Saint Genis Pouilly souhaite ériger à la place des conteneurs aménagés existant sur la parcelle qui sont devenus vétustes, un bâtiment à vocation sportive qui viendra harmonieusement s'insérer dans un secteur boisé à l'entrée de la ville. Ce nouveau bâtiment devra être construit en respectant toutes les normes environnementales. Il devra avoir une superficie totale minimum de 210 m<sup>2</sup> et devront comprendre : - 1 vestiaire de 25 personnes, avec des douches et toilettes d'une superficie de 35m<sup>2</sup> minimum - 1 vestiaire de 25 personnes, avec des douches et toilettes d'une superficie de 35m<sup>2</sup> minimum - 1 vestiaire de 3 arbitres avec des douches et une toilette d'une superficie de 15m<sup>2</sup> minimum - 1 bureau pour le club d'une superficie de 10m<sup>2</sup> minimum - 1 local de stockage de 10 m<sup>2</sup> minimum - 1 club house avec un bar d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> minimum. - Un minimum de 2 toilettes PMR En option: - Une cuisine d'une superficie de 20m<sup>2</sup> minimum - Toit terrasse accessible au public autorisé

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/12/2024 à 12h00, lire 06/01 /2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/12/2024**